

DECLARATION ORDER / ORDONNANCE DE DÉCLARATION

WHEREAS, I, Dr. Harpreet S. Kochhar, President of the Canadian Food Inspection Agency, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Marie-Claude Bibeau), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto.


THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Ottawa, Ontario this day of April 4, 2023 at 5:55pm.

ATTENDU QUE, je, Dr Harpreet S. Kochhar, président de l' Agence canadienne d' inspection des aliments, en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l' Agriculture et de l' Agroalimentaire (l' honorable Marie-Claude Bibeau), estime que la maladie de l' influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l' annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l' annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaire, à compter de la date ci-dessous, dans laquelle j' estime que l' influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Ottawa, Ontario en ce jour du 4 avril, 2023 à 17:55.



Dr. Harpreet S. Kochhar

President of the CFIA

Président de l' ACIA

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Québec – Declaration Schedule" described as:

The following area in the province of Québec bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 179 (PCZ-179)

Starting at the intersection of Elmiere Range and Montagne Range and Southeast to the Route de la Montagne at GPS coordinates Lat. 45,469809 Long. -72,883821
Southeast, across the field, to Grand St-Charles Range at GPS coordinates Lat. 45,451313 Long. -72,833776
South to Mawcook Range
East until Mawcook Range changes its name to 10e Rang O
East to Milton Rd.
South to Main Street
East to Route 139
South to Main Street
West to Domaine Street
South to the end of Favreau Street at GPS coordinates Lat. 45,304922 Long. -72,799192
Southwest to Rive-Sud Road at GPS coordinates Lat. 45,273082 Long. -72,928517
North to Rive-Sud Road
West, continuing on Rive-Sud Road, at GPS coordinates Lat. 45,289902 Long. -72,947046
Northwest, across the field, to Magenta Road at GPS coordinates 45,291072 Long. -72,949814
Southwest to Industriel Blvd
North to Route 235
West to Yamaska Road
Northwest to GPS coordinates Lat. 45,310232 Long. -72,993180
Northwest, across the field, to Route 233 at GPS coordinates Lat. 45,325607 Long. -73,010818
North, following Route 233 to Route 112
West at GPS coordinates Lat. 45,416542 Long. -73,028477
Northeast, across the field, at GPS coordinates Lat. 45,444739 Long. -73,001116
Northeast, across the field, to Rang-St-Ours at GPS coordinates Lat. 45,461161 Long. -72,941377

East, across the field, to Elmire Range at GPS coordinates Lat. 45,466624 Long. -
72,904936

North until Elmire Range forks northeast at GPS coordinates Lat. 45,471616 Long. -
72,904293

Northeast to Montagne Range

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de Québec - Annexe de déclaration » se décrit comme suit:

La région suivante de la province de Québec est délimitée par :

Limites géographiques pour:

Zone de contrôle primaire 179 (ZCP-179)

À partir de l'intersection du Rang Elmire et du Rang de la Montagne et vers le sud-est jusqu'à la Route de la Montagne au point de coordonnées Lat. 45,469809 Long. -72,883821

Vers le sud-est, à travers le champ, jusqu'au Rang Grand St-Charles au point de coordonnées Lat. 45,451313 Long. -72,833776

Vers le sud jusqu'au Rang Mawcook

Vers l'est jusqu'à ce que le Rang Mawcook change de nom pour 10^e Rang O.

Vers l'est jusqu'au Chemin Milton

Vers le sud jusqu'à la Rue Principale

Vers l'est, jusqu'à la Route 139

Vers le sud jusqu'à la Rue Principale

Vers l'ouest jusqu'à la Rue du Domaine

Vers le sud jusqu'à la fin de la Rue Favreau au point de coordonnées Lat. 45,304922 Long. -72,799192

Vers le sud-ouest jusqu'au Chemin de la Rive-Sud au point de coordonnées Lat. 45,273082 Long. -72,928517

Vers le nord jusqu'au Chemin de la Rive-Sud

Vers l'ouest, en continuant sur le Chemin de la Rive-Sud, jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,289902 Long. -72,947046

Vers le nord-ouest, à travers le champ, jusqu'au Chemin Magenta au point de coordonnées Lat. 45,291072 Long. -72,949814

Vers le sud-ouest jusqu'au Boulevard Industriel

Vers le nord jusqu'à la Route 235

Vers l'ouest jusqu'au Chemin Yamaska

Vers le nord-ouest jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,310232 Long. -72,993180

Vers le nord-ouest, à travers le champ, jusqu'à la Route 233 au point de coordonnées Lat. 45,325607 Long. -73,010818

Vers le nord en suivant la Route 233 jusqu'à la Route 112

Vers l'ouest jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,416542 Long. -73,028477

Vers le nord-est, à travers le champ, jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,444739 Long. -73,001116

Vers le nord-est, à travers le champ, jusqu'au Rang St-Ours au point de coordonnées
Lat. 45,461161 Long. -72,941377

Vers l'est, à travers le champ, jusqu'au Rang Elmire au point de coordonnées Lat.
45,466624 Long. -72,904936

Vers le nord jusqu'à ce que le rang Elmire bifurque vers le nord-est au point de
coordonnées Lat. 45,471616 Long. -72,904293

Vers le nord-est jusqu'au Rang de la Montagne